

**Le système de points de classement individuel fédéral évolue.  
Un classement National « Activité Sportive des clubs » est créé  
Un objectif ? Plus de voiles sur l'eau !**

**Nouveauté**

**Système de classement "LP200" et "L210"**

En 2019 le système d'attribution des points pour les classements de la FFVoile change. Un nouveau système plus incitatif à l'augmentation de la participation sur les régates va prendre le relais.

Actuellement, le vainqueur d'une épreuve marque 100 points et le dernier 1 point suivant une répartition linéaire.

Avec le nouveau système de classement "LP200", ([télécharger](#)) les vainqueurs des épreuves de grades 5B à W marqueront un nombre de points égal à 10 fois le nombre de bateaux inscrits (dans la limite de 200 points) et les derniers marqueront 10 points, selon une répartition linéaire (avec application des mêmes coefficients qu'auparavant en fonction de la gradation des épreuves). Ce système devrait inciter les organisateurs et les participants à atteindre un objectif de 20 bateaux minimum classés par épreuve pour optimiser la distribution de points sur celles qu'ils organisent ou celles auxquelles ils participent. Ainsi les épreuves les plus fréquentées rapporteront le plus de points, plus le nombre de bateaux inscrits est important plus le nombre de points distribués est conséquent.

Certaines courses (Championnats de France et l'ensemble des régates de grade 5C) bénéficieront d'un système adapté, nommé "L210", où le 1<sup>er</sup> marquera 200 points et le dernier 10 points, quel que soit le nombre de coureurs ou équipages classés, toujours selon une répartition linéaire. Cette mesure s'explique pour éviter de pénaliser certaines pratiques ou certains territoires.

Cette évolution prend en compte le nombre de régatiers dans le calcul de points et permet une « re-gradation » des compétitions en fonction du nombre de participants. Elle permet ainsi à la FFVoile de baisser les minimas de participation de toutes les pratiques pour la prise en compte des résultats dans les classements, quel que soit le grade de l'épreuve.

**Ces classements "LP200" et "L210" seront utilisés à partir de 2019 pour les Classements Fédéraux (Classement Individuel National et Classement Individuel Régional).**

Exemple de calcul de points sur le nouveau système dit "LP 200" :

- Régate de grade 4 avec 15 inscrits : Le 1<sup>er</sup> marque 150 points, le 2<sup>nd</sup> 140 points, le 3<sup>e</sup> 130 points, etc... jusqu'au dernier qui marque 10 points. Chacun voit ses points multipliés par le coefficient fixé en fonction du classement concerné et du grade de l'épreuve.
- Régate de grade 3 avec 40 inscrits : Le 1<sup>er</sup> marque 200 points, le 2<sup>nd</sup> 195 points, le 3<sup>e</sup> 190 points, etc... jusqu'au dernier qui marque 10 points. Chacun voit ses points multipliés par le coefficient fixé en fonction du classement concerné et du grade de l'épreuve.

Exemple de calcul de point sur le nouveau système dit "L 210" :

- Régate de grade 5C avec 10 inscrits : Le 1<sup>er</sup> marque 200 points, le 2<sup>e</sup> 180 points, le 3<sup>e</sup> 160 points, etc... jusqu'au dernier qui marque 10 points. Chacun voit ses points multipliés par le coefficient fixé en fonction du classement concerné et du grade de l'épreuve
- Régate de grade 5C avec 30 inscrits : Le 1<sup>er</sup> marque 200 points, le 2<sup>e</sup> 193 points, le 3<sup>e</sup> 187 points, etc... jusqu'au dernier qui marque 10 points.

## Nouveauté

### Classement National "Activité Sportive"

Pour participer à l'objectif "Plus de voiles sur l'eau" il semblait nécessaire de valoriser nos structures qui s'impliquent et organisent des compétitions. C'est chose faite avec la **mise en place dès 2019 du Classement National "Activité Sportive" ([télécharger](#))** des Clubs qui classera nos clubs organisateurs en valorisant leur dynamisme dans l'organisation d'épreuves sportives. Ainsi, chaque club marquera un point par coureur / équipage classé pour toute épreuve de grade 5 qu'il

organise (dans la limite de 40 épreuves) et ce, quel que soit le club d'appartenance du coureur qui participe. Ce nouveau classement va permettre une reconnaissance du dynamisme de la pratique compétitive des clubs en comptabilisant le nombre de participants sur chaque régates de grade 5 organisée par chaque club.

Ainsi dans chaque région, il sera facile pour nos régatiers de connaître les clubs les plus actifs dans les pratiques compétitives et ainsi s'orienter vers eux en fonction de leur projet de pratique.

**Dorénavant, avec ces nouveaux systèmes d'attribution de points et le Classement National « Activité Sportive » des Clubs, les clubs sont encouragés à organiser des régates et les licenciés ont tout intérêt à y participer ! Une régates qui comporte au moins 20 bateaux rapportera un maximum de points à chaque coureur, quel que soit son classement et un club engrangera plus de points pour l'organisation d'une épreuve qui comporte un nombre important de coureurs.**

Nous souhaitons que ces mesures permettent à tous les coureurs de trouver un intérêt plus fort à naviguer et à participer aux nombreuses épreuves organisées par nos structures qui s'investissent et développent l'activité sportive voile sur nos côtes et sur nos beaux plans d'eau intérieur.

Bonne saison 2019 à tous !

\* \* \* \* \*